

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 24

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Acquisition d'un accordéon diatonique Maugein Frères destiné aux collections du Pôle Accordéons (Musée de l'Accordéon et des Patrimoines)

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que le Pôle Accordéons a souhaité faire l'acquisition auprès de Monsieur Jean-François DANÈDE demeurant à Ayen (19), d'un accordéon diatonique fabriqué par l'usine Maugein Frères dans les années 1950,
- Considérant que dans la production de l'usine Maugein Frères des années 1950, les modèles diatoniques sont peu nombreux,
- Considérant que l'intérêt de cet instrument réside aussi dans son contexte d'usage, documenté et lié au territoire corrézien et permet de combler une lacune dans le fonds de référence des productions Maugein Frères,
- Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Scientifique d'acquisition des Musées de Nouvelle-Aquitaine le 7 novembre 2023.,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1 - Approuve l'acquisition, pour un montant de 150 euros, d'un accordéon diatonique Maugein Frères auprès de Monsieur Jean-François DANÈDE pour affectation aux collections du Pôle Accordéons (Cité de l'Accordéon et des Patrimoines).

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

3 - Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Régional d'Acquisition des Musées pour une participation du Fonds Régional d'Acquisition des musées.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 15 DEC. 2023

Date et ref de l'accusé de réception : 15 DEC. 2023

DL - 12122023